

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/20/0239 du 15 octobre 2020 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**, accorde à l'entreprise CV Invest SA la modification des installations de production de froid (1/15/0654).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Guy Pettinger**  
Bourgmestre

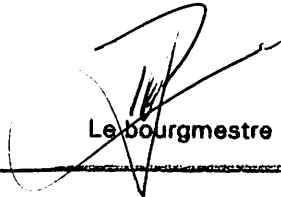


**Diane Stockreiser-Pütz**  
Secrétaire communal

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... **27 OCT. 2020** .....

Steinfort, le ..... **27 OCT. 2020** .....

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal